



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Veaux

Question écrite n° 697

## Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs producteurs de veaux de boucherie. La mevente frappe ce marché depuis plusieurs semaines et les cours ne cessent de baisser. Cette crise du veau qui a commencé au début de l'année est la conséquence des importations massives à bas prix de veaux en provenance d'Espagne et de Hollande. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour d'une part faire cesser ces importations abusives et d'autre part venir en aide à ces éleveurs qui rencontrent de gros problèmes de trésorerie.

## Texte de la réponse

Les producteurs de veaux de boucherie sont, en effet, confrontés à une crise sérieuse engendrée par une forte hausse du prix des matières premières. Les disponibilités en veaux de huit jours sont en diminution sous l'effet conjugué d'une forte baisse des effectifs de vaches laitières, d'un contingentement des importations désormais sous clause de sauvegarde et d'une forte demande d'engraissement. Le prix de la poudre de lait après avoir subi une forte augmentation en fin d'année 1992 a tendance à se stabiliser. Pour faire place à ce marché très tendu de la poudre de lait, différentes mesures ont déjà été prises en janvier 1993 : le taux d'incorporation obligatoire de 50 p. 100 de lait écrémé en poudre dans l'aliment d'allaitement pour pouvoir bénéficier de la prime à l'incorporation a été abaissé à 35 p. 100 ; l'aide à la production de la caseïne a été abaissée de 10 p. 100 ; la durée de validité des certificats de prefixation des restitutions a été réduite de six mois à trois mois plus le mois en cours afin d'enrayer les mouvements spéculatifs en ce domaine. L'augmentation des quotas laitiers décidée lors du conseil des ministres de l'agriculture du mois de mai 1993 (+ 0,6 p. 100 pour la Communauté) devrait également entraîner une augmentation des quantités de poudre de lait disponibles. De plus, on peut observer que le prix des veaux de boucherie est en légère augmentation depuis le mois de mai 1993. Structurellement, pour sauvegarder cette production qui est un facteur d'équilibre entre le marché du lait et celui de la viande, il est nécessaire de faire évoluer les organisations communes de marché du lait et de la viande. Le ministère de l'agriculture et de la pêche vient d'engager une réflexion pour tenter d'adapter l'organisation de marché de la viande bovine dans un sens plus favorable à la filière veau de boucherie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Auchédé Rémy](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 697

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 mai 1993, page 1325

**Réponse publiée le** : 20 septembre 1993, page 3041